

Ville de Monthey  
Chancellerie  
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99  
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

## **Demande d'autorisation d'exploiter un nouvel établissement public**

### **Mise à l'enquête publique**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que M. Jean-François BEGON, domicilié à Ollon, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter le nouveau commerce, mentionné ci-après, et au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	Restaurant CIMO, sis sur la parcelle N° 2845, folio 19, au lieu-dit "Valetta"
Adresse	:	Rte de l'Ile au Bois
Enseigne	:	"DAYLI'S"
Prestations	:	service de mets et boissons, avec ou sans alcool, à consommer sur place, à l'emporter et/ou à livrer, lié à un restaurant
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Lundi au vendredi : 06 h.00 à 16 h.00 Samedi et dimanche : fermeture
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes, qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours, dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 11 décembre 2017.

Monthey, le 10 décembre 2017

L'Administration communale